

2024 > 2030

CONTRAT DE VILLE

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

PROGRAMMATION 2024

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS



ARGENTINE

SAINT-JEAN

SAINT-LUCIEN

Après une phase d'évaluation du précédent contrat de ville menée en 2022, la refonte des contrats de ville est enclenchée pour l'entrée en vigueur d'une nouvelle contractualisation courant premier semestre 2024. Le nouveau contrat de ville s'inscrit dans la démarche « Engagements quartiers 2030 » qui repose sur une contractualisation resserrée autour d'enjeux et de projets territoriaux, un zonage actualisé de la géographie prioritaire et une participation citoyenne ravivée.

L'année 2024 se présente comme une année de transition dans la réécriture des contrats de ville et dans l'attente de la finalisation du nouveau contrat, une programmation d'actions peut être anticipée afin de garantir la continuité des interventions de la politique de la ville et en tenant compte des grandes orientations des principaux partenaires ainsi que des priorités identifiées à l'issue de l'évaluation et de la consultation citoyenne.

Prolongation des grands principes de la loi pour la ville et cohésion urbaine du 21 février 2014

Lettre du 3 avril 2023 de M. Olivier Klein : les 4 grandes ambitions nationales, lancement de la concertation citoyenne 2023 et actualisation de la géographie prioritaire

Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des nouveaux contrats de ville

« engagements quartiers 2030 »

Comité interministériel des villes du 27/10/2023
Annonce des mesures phares pour la transition écologique, pour le plein emploi, pour nos services publics et pour une politique de la ville renouvelée

Objectifs : définir des grandes priorités à l'échelle intercommunale en réponse aux enjeux les plus prégnants, simplifier et accélérer l'action publique, assurer des réponses de qualité en direction des habitants et mobiliser les acteurs privés et publics

Un calendrier réajusté : la concertation citoyenne prolongée à fin octobre 2023 et la finalisation du contrat de ville prévue pour le 31 mars 2024

La programmation 2024 pourra être initiée sans attendre la signature des futurs contrats de ville

Le contrat de ville devra prévoir des financements priorisés, pluriannuels (selon les projets) et simplifiés :

Sortir peu à peu de la logique d'appel à projets et envisager pour certains projets des financements pluriannuels et sur des priorités resserrés

Un contrat de ville signé pour 6 ans avec une actualisation prévue en 2027

Une géographie prioritaire actualisée sur la base des principes de la loi LAMY de 2014 :

Liste des QPV et contours définis par l'ANCT (méthode du carroyage – base insee 2019)

- critère unique de pauvreté : le revenu par habitants
- critère de population : + de 1 000 hab. par quartier
- le caractère urbain de l'aire urbaine (+ de 10.000 habitants)

La nouvelle géographie prioritaire est établie par décret pour les six prochaines années -> décret fin 2023

Une souplesse ajoutée au titre de la circulaire du 31 août 2023 et suite aux épisodes récents de violences urbaines :

Possibilité d'allouer de façon circonscrite des crédits financés par le programme 147 (maximum 2,5% de l'enveloppe départementale) à des territoires de l'intercommunalité dits poches de pauvreté faisant notamment ressortir la similitude de cette situation avec celle des QPV

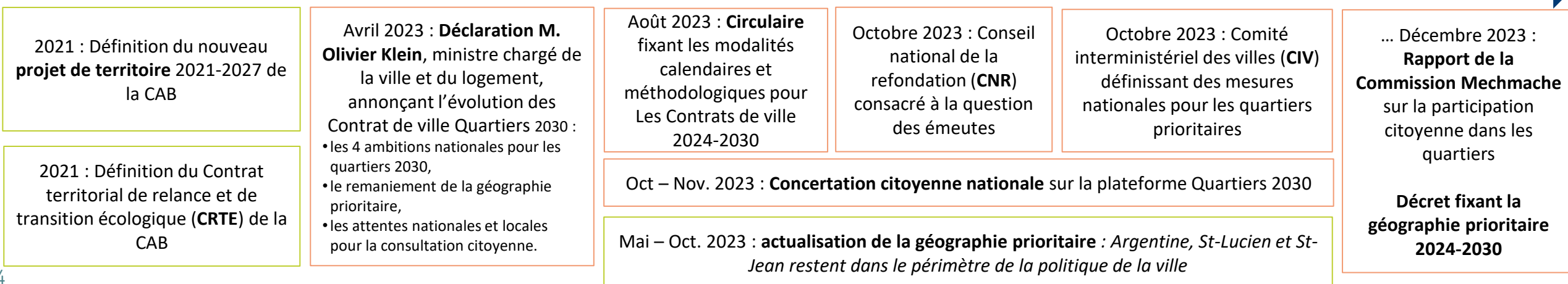
Ce soutien devra être annuellement subordonné à un co-financement de la ou des collectivités territoriales.



UNE CONCERTATION DANS LA DURÉE DES ACTEURS DU TERRITOIRE...



UNE INTÉGRATION AU FUR ET À MESURE DES ÉLÉMENTS DE CADRAGE LOCAUX ET NATIONAUX...



Ambitions structurantes avec un même niveau d'importance :
(Reprise des intitulés des documents cadre)

4 AMBITIONS ANNONCÉES PAR L'ÉTAT

ÉMANCIPATION POUR TOUS.TES À TRAVERS LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION

Cités éducatives, vacances apprenantes, accès aux soins et à la santé, accès à la culture, au sport, soutien à la jeunesse...

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

« Fonds Vert », verdissement et renaturation, quartiers résilients...

PLEIN EMPLOI POUR LES HABITANTS DES QPV

Aides à la création d'entreprises, accompagnement des « invisibles », mentorat...

TRANQUILITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Prévention, lutte contre les rodéos urbains et rixes...

5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA CAB

ISSUES DU PROJET DE TERRITOIRE 2021-2027 DE « L'AGGLO BIENVEILLANTE »

CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE, NOTAMMENT AU PLAN ÉCONOMIQUE

Embellissement, nouvelles mobilités, identité du territoire, transitions...

PRENDRE SOIN DE L'HOMME

Citoyenneté, épanouissement, bien-être, sécurité, accès au logement...

PRENDRE SOIN DE LA NATURE ET DU VIVANT

Durabilité, éco-citoyenneté, sensibilisation, préservation...

PRENDRE SOIN DE LA VILLE

Rénovation, mise en valeur, partage des espaces publics...

CONFORTER LA GOUVERNANCE EN RESEAU

Démocratie participative, co-construction, fabrique prospective...

Grandes priorités avec un niveau d'importance décroissant du haut vers le bas :

10 GRANDES PRIORITÉS PARTENARIALES

ISSUES DE L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2014-2023 DANS LA POURSUITE DU DIAGNOSTIC DE L'ÉVOLUTION DES QUARTIERS PRIORITAIRES

PARTICIPATION DES HABITANTS

ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ENFANTS ET DES JEUNES

« OUVERTURE DU CHAMP DES POSSIBLES » ET ACCOMPAGNEMENT À L'ÉMANCIPATION DES HABITANTS, PARTICULIÈREMENT DES JEUNES (accès aux droits, à la culture, ouverture des perspectives sociales et professionnelles, soutien à l'initiative...)

ORIENTATION RENFORCÉE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES JEUNES

INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES PUBLICS VULNÉRABLES

(+50ans, -25ans, étrangers, parents, aidants)

LEVÉE DES FREINS À LA MOBILITÉ

ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE DES QUARTIERS

APPROPRIATION ET ENTRETIEN DU CADRE DE VIE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SENSIBILISATION À L'ÉCO-CITOYENNETÉ

6 ATTENTES PARTAGÉES DES HABITANTS DES QUARTIERS

ISSUES DE LA CONCERTATION CITOYENNE

VIVRE ENSEMBLE ET ANIMATION DE LA VIE DE QUARTIER

(+++ St-Jean, ++ St-Lucien et Argentine)

PRÉVENTION ET TRANQUILLITÉ

(+++ St-Lucien et Argentine, ++ St-Jean)

ACCOMPAGNEMENT DE LA JEUNESSE

(+++ Argentine et St-Jean)

GESTION URBAINE

(++ Argentine et St-Jean)

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

(++ St-Lucien, + Argentine et St-Jean)

RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ENFANTS ET DES JEUNES

(+ St-Lucien et St-Jean)

4 AMBITIONS THÉMATIQUES

PREMIER NIVEAU D'OBJECTIFS

SECOND NIVEAU D'OBJECTIFS

DES AMBITIONS TRANVERSALES

#1 « ÉMANCIPATION POUR TOUS.TES »

Aller vers et faire avec les habitants

Promotion de l'éducation

Accompagnement social

- 1 - Repérage et accompagnement renforcé des publics vulnérables
- 2 - Développement des services de proximité (permanences intérieures et extérieures) et co-construction de l'offre de services avec les habitants
- 3 - Animation des instances citoyennes (conseils citoyens) et dialogue avec le politique
- 4 - Accompagnement à la parentalité et co-éducation (dont médiation familiale)
- 5 - Lutte contre le décrochage scolaire et réussite éducative
- 6 - Orientation et accompagnement renforcé des jeunes vers l'autonomisation
- 7 - Animation sociale et culturelle des quartiers (dont lutte contre isolement)
- 8 - Accès et accompagnement aux droits et aux services, dont numériques (avec une focale sur les publics invisibles, seniors, allophones...)
- 9 - Prévention bien-être / santé et accompagnement aux soins (dont accompagnement mobilité)

#2 « TRANSITION S VERTES ET CITOYENNES »

Concertation et participation éco-citoyenne

Gestion urbaine et sociale de proximité renforcée

Poursuite du renouvellement urbain

- 10 - Concertation des projets urbains et soutien aux initiatives citoyennes (appropriations)
- 11 - Sensibilisation transition écologique et éco-citoyenneté
- 12 - Instances citoyennes pour l'adaptation au changement climatique (dont prospectives)
- 13 - Gestion renforcée des déchets (ramassage, compost, tri, ressourcerie)
- 14 - Entretien et propreté des espaces publics (parties communes, espaces verts, voiries)
- 15 - Requalification des espaces publics et continuités paysagères (eau, ombre, trames naturelles)
- 16 - Mutation énergétique et adaptation de l'habitat
- 17 - Développement des mobilité douces

#3 « INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE »

Ouvrir les perspectives professionnelles

Rendre les habitants actifs et acteurs de l'économie locale

- 18 - Mise en réseau des acteurs économiques et développt de l'offre de formation qualifiante (en lien avec besoins du territoire et aspirations des habitants)
- 19 - Motivation et mobilisation des habitants vers le retour à l'emploi (travail sur les soft skills, la capabilité, gestion budget, VAE, valorisation des parcours de réussites...)
- 20 - Levée des freins à la mobilité
- 21 - Orientation renforcée et accompagnement vers l'emploi des jeunes
- 22 - Insertion socio-professionnelle des invisibles et publics vulnérables (+50ans, -25ans, étrangers, parents, aidants)
- 23 - Valorisation et soutien au bénévolat

#4 « TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE »

Prévention jeunesse

Tranquillité

- 24 - Prévention de la délinquance (Médiation de rue et médiation familiale notamment)
- 25 - Prévention des conduites à risques (drogues, sexe, écrans, réseaux sociaux...),
- 26 - Valeurs citoyennes et lutte contre la défiance institutionnelle
- 27 - Sécurité et prévention routière
- 28 - Lutte contre les discriminations
- 29 - Lutte contre les violences

- **Les habitants au centre** : repérage, aller vers, faire avec, concertation, participation aux projets, soutien aux initiatives citoyennes...
- Une **attention particulière pour la jeunesse**, public prioritaire et spécifique à mobiliser dans chacun des objectifs du Contrat de ville.
- Une **philosophie de travail partagée** entre les acteurs de la politique de la ville à continuer de construire collectivement : aller vers et faire avec les habitants, innover et expérimenter, rendre compte et communiquer...

!/ Cette Structuration est une base de travail : la précision des ambitions, la déclinaison des objectifs et la reformulation sémantique seront validés début 2024 !/

Le contrat de ville prévoit en priorité la mobilisation des interventions des institutions dans le cadre de leurs politiques ordinaires. Les financements spécifiques accordés dans le cadre du présent appel à projets viennent en complément des crédits de droit commun lorsque ceux-ci n'existent pas, ne sont pas adaptés ou sont insuffisants.

L'appel à projets de la C.A.B. vient également en complément d'autres appels à projets en direction des associations. Les porteurs de projets sont fortement invités à y répondre en dehors du contrat de ville (ex : appels à projets thématiques de l'Etat : FIPD, DILCLAH, MILDECA...).

Les porteurs de projets devront présenter le plan de financement des actions en précisant la contribution financière de tous les financeurs. Les financements de la politique de la ville n'interviennent **que sur projets** et non sur le fonctionnement des structures.

Les porteurs de projets s'efforceront de présenter des dossiers **globalisés** dès lors que les actions répondent à une même thématique et **éviteront autant que possible de multiplier les appels à projets.**

Pour les projets s'inscrivant dans une approche prospective et sur plusieurs années, il est possible et sous réserve de validation des financeurs, de faire une **demande de financement pluriannuelle** pour une durée indicative de 3 ans. Les porteurs de projet qui le souhaitent devront préciser la pluri-annualité de leur projet en incluant un budget prévisionnel pour chaque année de la durée de conventionnement souhaitée.

Le processus de dépôt des demandes de subvention relatif aux crédits de la politique de la ville se réalise sur l'espace Usagers du portail DAUPHIN

Jusqu'au lundi 18 décembre 2023

Etape 1 : le portail DAUPHIN : La candidature s'effectue par la rédaction du dossier CERFA sur le portail DAUPHIN : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Etape 2 : Création de compte sur le portail DAUPHIN : Pour saisir une demande de subvention, il est nécessaire de créer un compte sur le portail DAUPHIN. Le compte permet au porteur de déposer une ou plusieurs demandes, de le ou les modifier et mettre à jour les informations de son organisme.

- ➔ Ce n'est pas votre première demande : vous disposez déjà d'identifiants pour vous connecter
- ➔ C'est votre première demande : le nouveau porteur devra choisir son identifiant (une adresse mail valide) et son propre mot de passe afin de créer son compte pour le dépôt du dossier.

Etape 3 : Demande de subvention

Pour une demande de financement à la communauté d'agglomération du Beauvaisis :

taper 60 puis sélectionner : 60 - CA DU BEAUVAISIS

À la préfecture de l'Oise : taper 60 puis sélectionner : 60-ETAT-POLITIQUE-VILLE

À la région Hauts-de-France : taper Hauts-de-France puis sélectionner Hauts-de-France-politique-ville

Pour tout renseignement sur l'appel à projets 2024 de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis :

- **La Direction de la politique de la ville :**

Cécile FERNANDES - Directrice de la politique de la ville Tél. 03.44.79.41.62 ou @ cfernandes@beauvais.fr

Lucia GOUDA - Chargée de mission politique de la ville Tél. 03.44.79.39.74 – 06.15.54.34.77 ou @ lgouda@beauvais.fr

Le secrétariat Politique de la ville : Tél. 03.44.79.41.30 ou @ fmauviel@beauvais.fr

Clémentine HEREN, Directrice adjointe Prévention Sécurité (actions relevant de la thématique «Tranquillité et sécurité publique ») Tél. 03.44.79.42.47 ou @ cheren@beauvais.fr

- **Les partenaires de l'appel à projets 2024 :**

L'Etat – politique de la ville (ANCT) :

Dorian FRIEDMANN - Déléguée de la préfète Tél. 06.38.71.52.74 ou @ dorian.friedmann@oise.gouv.fr

Jessica TROCH – Cheffe de bureau Politique de la ville DDETS Tél.03.65.43.41.26 – 07.88.26.30.63

ou @ jessica.troch@oise.gouv.fr

Michaël GOULARD - Adjoint à la cheffe de Pôle - Tél.03.65.43.41.12 @ michael.goulard@oise.gouv.fr

Myriam KESSOUS - Gestionnaire - Tél. 03.65.43.41.28 ou @ myriam.kessous@oise.gouv.fr

La Région Hauts-de-France – politique de la ville (voir annexe) :

Julie LEPLE – Chargée de mission - Tél. 03.74.27.17.60 @ Julie.leple@hautsdefrance.fr

